

Autorisation d'appareil de levage (grue)

Cette demande devra parvenir à la Direction des Services Techniques dans un délai de 2 semaines avant la date de mise en service prévue. Les documents demandés doivent nous parvenir par courriel (w-transfert pour envoi volumineux), courrier ou remis en main propre en un seul envoi, la date de réception faisant office de date de remise du dossier.

Documents

[Grue - Demande d'autorisation d'installation](#)

[Grue - Demande d'autorisation de mise en service](#)

[Grue - Installation d'un appareil de levage](#)

[Grue - Mise en service d'un appareil de levage](#)